

COMMUNE DE GOMMENEC'H

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENEC'H étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 13
Suffrages exprimés : 13

Date de convocation : 24/09/2026 **Etaient présents** : AUDOIRE S., BOIZARD S., GOBIN A., HERVIOU A., LANCIEN E., LE BARS A., LE GONIDEC C., LE GUILLOU H., LE ROY G., LE VOGUER D., NICOLAS L., SALAUN S., VINCENT E.

19 h 55 : Arrivée de FALEZAN A. (point 2)

20 h 08 : Arrivée de OUTIN V. (point 3)

Date de l'affichage : 02/10/2026

Madame Anaïs LE BARS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

N° 1

Cérémonie et repas du 11 novembre 2026

Vu la volonté de la commune d'organiser la cérémonie commémorative du 11 novembre 2026, afin de rendre hommage aux anciens combattants et aux victimes de guerre,

Vu les travaux en cours à la salle des fêtes, rendant impossible l'organisation du repas dans le cadre habituel,

Vu le souhait de maintenir une convivialité et un moment de partage pour les participants à la cérémonie,

Considérant qu'une solution alternative est nécessaire, et qu'il est proposé de réserver un restaurant pour accueillir les participants au repas, ainsi que de mettre en place un transport en car pour faciliter le déplacement des habitants souhaitant y participer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'organiser, à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2026, un repas dans un restaurant en raison des travaux de la salle des fêtes.**
- **D'assurer le transport des participants en car depuis la mairie jusqu'au lieu du repas, en prenant en charge la totalité des frais de transport selon le nombre de personnes inscrites.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires, à signer tous documents afférents et à régler tous détails logistiques de l'événement.**

Certifié conforme,
Le Maire,
Alain HERVIOU

